



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

12 mai 2023

Liste des délibérations

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Pouvoirs : 3 - Votants : 14

POINT	N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉLIBÉRÉ
1		Election du secrétaire de séance	Mme Liliane MECHE a été désignée secrétaire de séance.
2		Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023	Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2023 a été adopté.
3	025/2023 Annule et remplace D017/2023	Budget principal – Autorisation de procéder à des virements de crédits	Le Conseil Municipal a autorisé Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 58 928,78 € pour la section de fonctionnement et 146 687,13 € pour la section d'investissement, concernant l'exercice 2023 du budget principal de la commune.
4.1.	026/2023 Annule D022/2023	Budget assainissement – Autorisation de procéder à des virements de crédits	Le budget assainissement ne relevant pas de la nomenclature M57, la délibération n°022/2023 n'est pas applicable. Le Conseil Municipal a donc abrogé cette délibération.
4.2.	027/2023 Annule et remplace D050/2019	Budget assainissement – Durées d'amortissement	Le Conseil Municipal a fixé : - pour chaque catégorie de biens, les durées d'amortissement, - le seuil du prix unitaire du bien constituant une entité (amortissement sur une année) à 1 000 € H.T.
5	028/2023 Annule et remplace D002/2023	Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	Le Conseil Municipal a autorisé la modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) tel que demandé par la Préfecture.
8.1.	029/2023	Cantine scolaire – Tarifs	Le Conseil Municipal a approuvé la revalorisation des tarifs de la cantine scolaire à compter du 01/09/2023.
8.2.	030/2023	Cantine scolaire – Règlement intérieur	Le Conseil Municipal a : - adopté le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable à compter de la rentrée 2023.
10	031/2023 Annule et remplace D007/2022	Acquisition de parcelles "Rue de la Liberté"	Le Conseil Municipal a : - validé l'acquisition de 3 m² sur la parcelle AH48 pour 1 € symbolique ; - validé l'acquisition de 12 m² sur les parcelles AH32 et AH53 pour 1 € symbolique ; - validé le paiement des frais notariés s'y afférant.

Sillé-le-Philippe, le 16/05/2023
 Claudia DUGAST
 Maire